INTERPRETATIONS

CONSTITUTION ET REGLEMENTS DE LA FITA

Livre 5, Article 11.10.3.4.8.1

Le Comité de Tir à l'Arc en Campagne a demandé une interprétation pour savoir si un séparateur de doigts est autorisé pour la division Arc Droit (Longbow) en 3D.

Le Comité Constitution et Règlements (C&R) a jugé que cette question relevait des compétences du Comité Technique après avoir consulté le Comité de Tir à l'Arc en Campagne.

Le C&R a déterminé que l'interprétation ci-dessous n'est pas contraire aux règlements existants ou à des décisions du Congrès.

Réponse du Comité Technique:

Il est de l'opinion unanime du Comité Technique que l'utilisation d'un séparateur de doigts dans la division Arc Droit (Longbow) en 3D est légale. L'utilisation d'un séparateur de doigts pour le tir à l'arc en campagne est spécifiquement autorisée dans le Livre 4, Article 9.3.81.1, qui indique qu'un séparateur de doigts est légal pour toutes les divisions. Le Comité Technique pense que le terme de séparateur de doigts a été accidentellement omis du Livre 5, Article 11.10.3.4.8.1 qui est la section qui correspond au tir à l'arc 3D.

Il serait inconséquent d'autoriser un séparateur de doigts pour la division Arc Droit (Longbow) du tir à l'arc en campagne, mais rejeter son utilisation dans la division Arc Droit (Longbow) du tir à l'arc 3D. De plus, notre Comité pense que ne pas autoriser un séparateur de doigts pour aider à réduire le pincement des doigts desservirait les athlètes, surtout dans une division qui requiert de mettre un doigt au-dessus du point d'encochage et deux doigts en-dessous.

Le Comité Technique World Archery, 10 août 2011 Approuvé par le Comité C&R World Archery, 16 août 2011